

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / L'emploi du flamand dans la chancellerie de Charles VI

**Léon Mirot**

## **L'emploi du flamand dans la chancellerie de Charles VI**

Article. Source : Bibliothèque de l'École des chartes

**Léon Mirot, "L'emploi du flamand dans la chancellerie de Charles VI", dans Bibliothèque de l'École des chartes, 1896, n° 1, pp. 55-63.**

### **Extrait de l'article**

L'inventaire des archives de la ville de Gand comprend, sous les numéros 461 et 462, deux actes fort curieux. Le premier est un sauf-conduit accordé par Charles VI, le 6 novembre 1385, aux Gantois, le second une proclamation de trêve pour le plat pays, trêve devant durer jusqu'au 1er janvier 1386.

Or, ces deux actes sont écrits en flamand, et, croyons-nous, témoignent du premier emploi de cette langue dans la chancellerie royale. A ce titre, ils méritent d'être signalés. Le fait, d'ailleurs, n'a rien qui puisse étonner. En 1385, Charles VI et le duc de Bourgogne étaient, à la tête d'une armée, entrés en Flandre pour soumettre les Gantois révoltés. Dam s'était rendue le 13 août et le pays des Quatre-Métiers avait été envahi. Charles VI s'était même avancé sur la route de Gand jusqu'à Artevelle.

Dès le 10 septembre cependant il songeait à rentrer en France, cédant probablement aux instigations du duc de Bourgogne, qui devait tenir en 1385 encore moins qu'en 1382 à la présence du roi et de son armée dans son comté. Dès le 7 septembre, le roi écrivit aux Gantois, leur promettant pardon et maintien de leurs privilèges s'ils se soumettaient au duc de Bourgogne. Les Gantois écoutèrent ces propositions et, le 29 octobre, demandèrent au roi de fixer un endroit où pourraient s'engager des conférences. C'est alors que Charles VI fit expédier les deux lettres précitées.

[Lire la suite \(Persée\)](#)